



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/728

Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Silk in Lyon pour l'organisation de l'évènement "Silk in Lyon, Festival de la soie - Editions 2021-2022-2023" – Approbation d'une convention cadre

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 27 MAI 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 JUIN 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 MAI 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 JUIN 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL, Mme FRERY (pouvoir à Mme POPOFF)

ABSENTS NON EXCUSES : ?

2021/728 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION SILK IN LYON POUR L'ORGANISATION DE L'EVENEMENT "SILK IN LYON, FESTIVAL DE LA SOIE - EDITIONS 2021-2022-2023" – APPROBATION D'UNE CONVENTION CADRE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Des canuts aux innovations textiles du XXI^{ème} siècle, une filière soie d'exception et unique au monde s'est bâtie à Lyon au cours des siècles.

L'association interprofessionnelle Intersoie France organisait depuis 2005, au Palais de la Bourse, « Le Marché des soies » centré sur la rencontre entre les différents acteurs de la filière industrielle et créative de la soie et le grand public, dans une démarche à la fois commerciale, pédagogique et culturelle.

En parallèle, la Ville de Lyon valorisait depuis 2011, en lien avec les acteurs culturels, patrimoniaux et touristiques, les initiatives culturelles autour de la soie, de son histoire et de son futur à travers l'organisation du festival LabelSoie piloté par les musées Gadagne.

En 2017, un rendez-vous commun associant le Marché des soies et le festival Labelsoie a été organisé conjointement par Intersoie et la Ville de Lyon.

En 2018, ces deux événements fusionnent pour créer un nouvel événement annuel dédié au rayonnement de la soie, qui s'intitule : « Silk in Lyon, Festival de la soie », afin de mettre en lumière ce savoir-faire d'excellence et quelques-unes de ses plus belles réalisations.

L'association Silk in Lyon, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en préfecture du Rhône le 15/06/2018 et présidée par Xavier Lépingle a pour objet notamment l'organisation de ce nouvel événement, qui prend la forme d'un rendez-vous annuel sur 4 jours.

L'objectif de cet évènement est de mettre en lumière les relations indissociables tissées entre Lyon et la soie d'hier à aujourd'hui sur les plans historique, social, économique et artistique.

Avec plus de 8 500 visiteurs en moyenne sur ses éditions 2018 et 2019, le festival de la soie Silk in Lyon s'est imposé comme l'événement grand public de référence pour tous les acteurs de la soie : entreprises de la filière industrielle et créative et structures qui participent à son rayonnement culturel, patrimonial et touristique.

En 2020, face à la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, l'association a dû annuler la 3^{ème} édition de son Festival de la Soie.

La 4^{ème} édition de Silk in Lyon - Festival de la soie organisée sur le thème de la créativité et du renouveau, se tiendra du jeudi 18 au dimanche 21 novembre 2021, et développera les axes de programmation suivants :

- La rencontre des professionnels industriels, artisans et créateurs avec le grand public ;
- Un parcours des savoir-faire animé par des entreprises et des écoles et établissements de formation de la région pour découvrir la richesse et la diversité des métiers de la filière ;
- Une programmation culturelle dédiée à la soie : expositions, conférences, ateliers, animations artistiques ;
- L'international avec une ville étrangère invitée chaque année dont l'histoire est intimement liée à celle de la soie.

Compte tenu de l'intérêt communal de cet événement et des relations indissociables tissées entre Lyon et la soie, la Ville de Lyon désire soutenir l'action de l'association Silk in Lyon à travers une participation financière à son projet, ce qui implique la conclusion d'une convention cadre pluriannuelle pour les années 2021 à 2023.

Cette convention, jointe au présent rapport, prévoit le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant maximum de 27 000 € pour l'année 2021. Pour les années suivantes, le montant de la subvention sera adopté par le Conseil municipal au titre de chacune des années budgétaires concernées. Une convention d'application mentionnant le montant de la subvention sera alors conclue.

En cas de non-respect de la présente délibération et plus spécifiquement, en raison de l'épidémie de Covid-19, la ville de Lyon pourra suspendre ou diminuer les versements ou demander le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente délibération, en cas de non réalisation de l'action ou de l'évènement.

L'association pourra toutefois bénéficier d'une partie de la subvention correspondant aux frais effectivement décaissés et non reportables pour la préparation de cette action ou évènement.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de fonctionnement d'un montant maximum de 27 000 € pour l'année 2021 est allouée à l'association Silk in Lyon.
- 2- La convention cadre susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association Silk in Lyon, est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

- 4- La dépense correspondante sera prélevée pour un montant de 27 000 € sur les crédits inscrits au budget 2021, et suivants de la Direction des affaires culturelles, programme PATRIMOIAIC, opération SOUTPATR, ligne de crédit 96519, nature 65748, fonction 312.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET